

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 2 octobre 2024

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 2 octobre 2024, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- En introduction à sa séance, le Conseil municipal a reçu Monsieur Emmanuel Comtesse, directeur du bureau-natura, qui a exposé les méthodes d'intégration du développement durable dans la politique communale, en s'appuyant sur l'outil du profilographe communal.
- Présentation du rapport de l'autorité de surveillance de protection des données.
- Présentation du rapport explicatif de l'organe de vérification des comptes relatifs à la révision de l'exercice 2023 ainsi que du rapport 2024 relatif à la révision intermédiaire sans préavis.
- Prise de connaissance de l'arrêté de compte du déménagement du Service social Régional de Tavannes.
- Prise de connaissance de l'arrêté de compte de la réfection du fond du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 26 (atelier de la Fondation Digger)
- Prise de connaissance de l'arrêté de compte pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes et matériel CSP La Birse.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

